Document generated on 04/19/2024 9:20 p.m.

Cahiers de recherche sociologique

Racisme et antiracisme au Québec : analyse et approches nouvelles

Philippe Bataille, Marie Mc Andrew and Maryse Potvin

Number 31, 1998

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1002391ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1002391ar

See table of contents

Publisher(s)

Département de sociologie - Université du Québec à Montréal

ISSN

0831-1048 (print)
1923-5771 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Bataille, P., Mc Andrew, M. & Potvin, M. (1998). Racisme et antiracisme au Québec : analyse et approches nouvelles. *Cahiers de recherche sociologique*, (31), 115–144. https://doi.org/10.7202/1002391ar

Article abstract

This article draws out certain elements of a diagnosis of racism in Quebec in several sectors of social life on the basis of Quebec literature on this issue. It also discusses the extent of the effectiveness of institutional measures for combating racism and proposes courses of action with a view to their future orientation. The two moments of this analysis — assessment of the situation and proposal for the fight against racism — are linked by a hypothesis. Based on recent sociological analysis of the phenomenon in various contexts, the authors assume that racism is going through an important period of adaptation to democratic modernity and that the institutions which until now have succeeded in stemming racism no longer have a good grasp of its real issues. This mutation of racism is making it more complex to find effective means for controlling its effects. In the last section of the article, a broadened antiracist approach is proposed, one that is all the more important, the authors argue, inasmuch as it constitutes one of the weakest elements of the successive policies in the area of intercommunity and civic relations.

Copyright © Cahiers de recherche sociologique, 1998

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Cahiers de recherche sociologique, no 31, 1998

Racisme et antiracisme au Québec: analyse et approches nouvelles

Philippe BATAILLE, Marie Mc ANDREW et Maryse POTVIN

Dans la plupart des sociétés modernes et démocratiques, le racisme réapparaît comme un problème social et politique qui perturbe les équilibres institutionnels. Le Québec n'est pas à l'abri du phénomène. Toutefois, au Québec, le racisme ne domine pas le débat public comme c'est le cas actuellement en Europe, et de façon plus chronique aux États-Unis. Faut-il en conclure que le racisme y est plus faiblement organisé qu'ailleurs ou, plus simplement, que le phénomène est mieux contenu institutionnellement?

Pour répondre à cette question, nous avons dégagé quelques éléments d'un diagnostic de racisme au Québec dans plusieurs secteurs de la vie sociale, politique et culturelle à partir de la littérature québécoise sur cette question[1]. Nous nous sommes également interrogés sur le degré d'efficacité des mesures institutionnelles de lutte contre le racisme et proposerons ici des pistes d'action susceptibles d'orienter leur devenir. Ces deux moments de l'analyse, constat et proposition d'actions de lutte contre le racisme, sont reliés par une hypothèse qui se rattache à une inquiétude.

[1] L'ensemble des données utilisées dans cet article provient du rapport de recherche de M. McAndrew et M. Potvin, *Le racisme au Québec: éléments d'un diagnostic*, ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles (MAIICC), coll. «Études et recherche», no 13, mars 1996. Cette recherche constitue une recension des études québécoises réalisées sur cette question — de nature scientifique, gouvernementale ou communautaire — et s'appuie sur des entrevues ciblées avec 19 intervenants liés à la lutte antiraciste, ayant fourni des informations d'appoint. Ces informations ne sont toutefois pas présentées ici. Soulignons également que la situation des Autochtones n'a pas été traitée dans cette recherche parce qu'elle ne faisait pas l'objet du mandat confié aux deux chercheures du CEETUM par le ministère.

À partir de l'analyse sociologique récente du phénomène dans divers contextes, nous supposons en effet que le racisme traverse une importante période d'adaptation à la modernité démocratique et que les institutions qui auraient, jusqu'ici, réussi à endiguer le racisme n'auraient plus dorénavant une bonne perception de ses enjeux réels. Cette transformation des manifestations et des comportements racistes, ainsi que de la dynamique qui préside à leur émergence, rend ainsi plus complexe la recherche de moyens efficaces pour en contenir les effets. Nous proposons donc dans la dernière partie de cet article une approche antiraciste efficace, qui s'impose d'autant plus qu'elle constitue un des éléments les plus faibles des politiques qui se sont succédé en matière de relations intercommunautaires et civiques.

Les logiques du racisme moderne

Le chercheur qui se penche aujourd'hui sur le racisme observe une réalité paradoxale. D'une part, l'essentiel de l'appareil idéologique mis en place au XIXe siècle pour légitimer la biologisation de la différence et le traitement inégalitaire d'individus appartenant, disait-on, à des «races» inférieures[2] est aujourd'hui largement discrédité, tant sur le plan scientifique que sur le plan institutionnel. D'autre part, il existe un phénomène de résurgence des conduites racistes qui a été largement repéré par les chercheurs en sciences sociales depuis le milieu des années quatre-vingt, et ce tant dans les pays d'immigration où les mouvements xénophobes sont de plus en plus importants[3] que dans diverses nations traditionnellement pluriculturelles où se manifestent des tentatives de «purification» ethnique[4]. Les chercheurs ont notamment observé que le racisme se déployait dans des sociétés qui n'étaient plus animées par des mouvements sociaux, notamment le mouvement ouvrier, qui avaient

---

[2] G. Le Bon, *Loi psychologique de l'évolution des peuples*, Paris, Alcan; M. Vacher de Lapouge, *L'Aryen. Son rôle social*, Paris, A. Fontenoing, 1899; A. de Gobineau, *Essai sur l'inégalité des races humaines*, Paris, Firmin-Didot, 1940 [1852].

[3] J. Ridgeway, *Blood in the Face: The Ku Klux Klan, Aryan Nations, Nazi Skinheads and the Rise of a White Culture*, New York, Thunder's Mowith Press, 1990; G. Harris, *The Dark Side of Europe: The Extreme Right Today*, Londres, Savage Barnes and Noble, 1990.

[4] B. H. Lévy, *La pureté dangereuse*, Paris, Grasset, 1994.

jusque-là permis à des acteurs sociaux et politiques de faire valoir leur désir de revendication et de participation à la société dominante[5]. Le constat de l'épuisement des luttes sociales et politiques dans le courant des années quatre-vingt se doublait de celui d'une montée en force d'acteurs plus sombres, aux teintes populistes. Les cas les plus frappants en ce qui concerne le racisme anti-immigrant auront été ceux de l'Allemagne[6] et de la France[7] et, en ce qui concerne le retour à une définition ethnique de la nation, même au prix du génocide, celui de la Serbie[8].

Aussi les analyses sur les conduites racistes devaient-elles conduire à une série d'hypothèses sur les changements en cours dans les sociétés atteintes par ces signes. Effectivement, la tendance des communautés nationales au repli identitaire et l'attitude de mise en cause de la présence des immigrants se répandaient trop rapidement pour que l'hypothèse d'une mutation mondiale du racisme ne fût pas posée[9].

Cette hypothèse supposait que les fondements les plus modernes du racisme reposaient plus souvent qu'autrefois sur une logique de mise en cause des différences culturelles existant entre des groupes appelés à cohabiter par suite de l'immigration et, moins souvent, sur une logique d'infériorisation de l'autre, qui avait notamment servi à justifier idéologiquement l'exploitation économique des travailleurs immigrés ou la colonisation[10]. Dès lors, certaines enquêtes sur le racisme ont tenté de cerner les conditions sociales, politiques et culturelles qui expliquaient le mieux ce passage d'une forme dominante de racisme à une autre[11]. Ces études ont conclu, avec d'autres, que les deux logiques analytiques du

---

[5] M. Wieviorka, *L'espace du racisme*, Paris, Seuil, 1991.

[6] M. Wieviorka et coll., *Racisme et xénophobie en Europe. Une comparaison internationale*, Paris, La Découverte, 1994.

[7] M. Wieviorka et coll., *La France raciste*, Paris, Seuil, 1992.

[8] A. Finkielkraut, *Comment peut-on être Croate?*, Paris, Gallimard, 1992; B. H. Lévy, ouvr. cité.

[9] P. A. Taguieff, *La force du préjugé*, Paris, La Découverte, 1988.

[10] J. Rex, «The role of class analysis in the study of race relations. A Weberian perspective», dans J. Rex et D. Mason (dir.), *Theories of Race and Ethnic Relations*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986; E. Balibar et I. Wallerstein, *Race. Nation. Classe. Les identités ambiguës*, Paris, La Découverte, 1988.

[11] M. Wieviorka et coll., *La France raciste*, ouvr. cité.

racisme sont indissociables[12]. En effet, celles-ci semblent se combiner le plus souvent dans la réalité sociohistorique, et le racisme tirerait son adaptation constante à la modernité, elle-même en changement, de ce principe de combinaison de ses logiques[13]: différentialisme culturel, d'une part, et domination sociale, d'autre part.

La mise au jour des logiques dominantes du racisme implique que celui-ci ne peut dorénavant plus être considéré seulement comme un effet pervers des structures sociales et culturelles des sociétés modernes et développées, non plus d'ailleurs, et probablement encore moins, comme l'effet d'une volonté institutionnelle de promotion de l'inégalité caractéristique des sociétés constitutionnellement racistes du passé. Sans nier l'importance du racisme structurel et de sa possible correction par des mesures institutionnelles lourdes, comme les politiques d'accès à l'égalité qui ont préoccupé les gouvernements nord-américains dès le milieu des années soixante-dix[14], l'approche nouvelle du racisme invite plus couramment que par le passé à se rapprocher des situations sociales porteuses de dérives racistes.

De plus, les analyses récentes des sources multiples du racisme mettent en évidence les limites analytiques de découpages trop rigides de ses manifestations diverses, même s'il convient toujours de les repérer. Ainsi, le stéréotype[15] ne mène pas toujours au préjugé[16] ni encore moins au

---

[12] C. Guillaumin, *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Paris, Mouton, 1972.

[13] A. Touraine, «Le racisme aujourd'hui», dans M. Wieriorka (dir.), *Racisme et modernité*, Paris, La Découverte, 1993.

[14] J. Cazemajou et J. P. Martin, *La crise du melting-pot: ethnicité et identité aux États-Unis de Kennedy à Reagan*, Paris, Aubier Montaigne, 1983; M. T. Chicha-Pontbriand, *Discrimination systémique, fondement et méthodologie des programmes d'accès à l'égalité en emploi*, Commission des droits de la personne du Québec, Éditions Yvon Blais, 1989; G. Ezorsky, *Racism and Justice. The Case for Affirmative Action*, Ithica, Cornell University Press, 1991; P. Noblet, *L'Amérique des minorités*, Paris, L'Harmattan, 1993.

[15] «C'est une image simplifiée, figée d'un groupe, à partir de généralisations qui camouflent les disparités ou les particularités à l'intérieur du groupe.» (D. Lemay, *Cahier de perfectionnement en éducation interculturelle pour les professeurs de niveau collégial. Un exemple: les étudiants et étudiantes d'origine haïtienne*, Montréal, Mouvement pour combattre le racisme, 1987, p. 42.)

[16] «Préjuger signifie littéralement juger d'avance; le préjugé caractérise un individu qui porte un jugement habituellement défavorable sur un autre individu qu'il ne connaît pas, en

comportement discriminatoire[17], mais il est, la plupart du temps, difficile de distinguer clairement leur moment d'émergence précis. De même, le conflit entre personnes professant des systèmes de valeurs divergents peut soit constituer un élément légitime du débat démocratique, soit, à l'inverse, déraper dans un processus de catégorisation sociale plus ou moins rigidifié et biologisé. Enfin, si la ségrégation[18] spatiale, éducationnelle ou économique, qui peut même dans certains cas constituer une stratégie de mobilité de certains groupes, ne peut pas toujours être imputée à la discrimination raciale ou même aux discriminations diverses, il n'en demeure pas moins que les deux processus s'alimentent mutuellement dans une logique de mise en valeur de l'extranéité et d'exclusion éventuelle des populations concernées.

Dès lors, il convient d'aborder les conduites racistes comme un fait social qui regroupe plusieurs sources (sociales, politiques, culturelles) et qui, de surcroît, ne peut ni se vérifier empiriquement à travers une démarche purement «objective» ni être réductible à un ensemble de «perceptions» totalement subjectives, d'où la difficulté de concevoir une action antiraciste efficace. Par exemple, une politique d'accès à l'égalité peut corriger les effets de la discrimination dans l'emploi sans toutefois avoir d'effet sur la ségrégation spatiale. Elle peut même, paradoxalement, nourrir le phénomène qu'elle prétend combattre[19], par les réactions négatives qu'elle suscite chez certains ou par la propagation de préjugés ou de stéréotypes. Un autre exemple: la condamnation sans équivoque par la

---

lui attribuant les caractéristiques attachées au groupe auquel il appartient. C'est plus une question d'attitude que de comportement.» (Gouvernement du Canada, *L'égalité, ça presse*, rapport du Comité spécial sur les minorités visibles dans la société canadienne, Ottawa, Centre d'édition du Gouvernement du Canada, 1984, p. 158.)

[17] «La discrimination n'est pas la transmission directe, immédiate, de représentations, de perceptions de l'Autre, de préjugés, mais bien davantage une expression qui s'en est plus ou moins distanciée, un ensemble de pratiques qui ont acquis une certaine autonomie, une dynamique propre, mais modelée par des affects et des intérêts contradictoires, nés de l'histoire et du travail de la société sur elle-même.» (M. Wieviorka, ouvr. cité, p. 125.)

[18] «La ségrégation peut être une politique choisie par le groupe lui-même (séparation) ou peut être imposée au groupe par des attitudes et des actions de la masse de la société.» (R. Remnant et D. Wood, *The People we Are*, Toronto, Gage Publishing, 1980, p. 231.)

[19] M. Krauss, «L'action positive: réflexions historiques et philosophiques», dans M. Krauss (dir.), *Action positive: théorie et conséquence*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1989.

censure de la propagande haineuse des idéaux racistes dans les médias n'empêche pas certaines informations d'alimenter des préjugés racistes. Le racisme apparaît donc à la fois comme un «produit» et un producteur de significations et de structures issues des rapports sociaux de domination, engendrant des situations sociohistoriques dans lesquelles il est «*decentered*[20]» ou «éclaté[21]», même s'il forme un système[22].

Par conséquent, comme Wieviorka l'a fait valoir dans ses travaux, l'image qui s'impose est celle d'une spirale du racisme qui fusionne avec plus ou moins de force chacun des éléments de production du racisme, et l'enjeu d'une recherche sur le racisme est de saisir les procédés par lesquels s'imbriquent les unes aux autres les manifestations du racisme, au point qu'elles donnent éventuellement corps à une idéologie qui pénètre ou non le système politique. De même, il s'agit de mieux connaître les formes dominantes de la combinaison des deux logiques du racisme — différenciation et infériorisation —, car la force du racisme tient au degré d'unité des logiques sur lesquelles il repose.

Le racisme est maximal lorsqu'il est traduit et porté par des institutions, comme ce fut le cas aux États-Unis ou en Afrique du Sud, où les institutions ont longtemps facilité la pratique de la ségrégation et de la discrimination. Toutefois, le moment historique où le racisme a atteint son «palier» le plus élevé en se cristallisant comme idéologie d'État reste celui de l'Allemagne hitlérienne. L'évocation de cette période rappelle qu'il est hasardeux de considérer le stéréotype comme une forme nuancée de racisme, car l'idéologie nazie a justement servi à faciliter le passage entre

---

[20] M. Omi et H. Winant, *Racial Formation in the United States: From the 1960s to the 1980s*, New York, Routledge, 1986.

[21] M. Wieviorka, ouvr. cité.

[22] La notion de «système» chez Guillaumin signifie — en partie, comme chez Omi et Winant (ouvr. cité) — que «théorie et conduite s'enracinent dans un système de signes commun bien que médiatisé sur des registres différents» (C. Guillaumin, ouvr. cité, p. 61). Chez Wieviorka, lorsque ce système est *éclaté*, «l'expression du sens est bridée par l'absence de conditions politiques favorables, les actes concrets sont masqués, ou leur sens distordu, et la relative disjonction de la théorie et de la conduite, même si elles procèdent des mêmes significations profondes, interdit l'émergence de processus qui n'acquièrent force et spécificité qu'une fois sens et acte, doctrine et faits matériels, théorie et conduite réconciliés et unifiés politiquement» (M. Wieviorka, ouvr. cité, p. 89).

le moment de production des stéréotypes à l'égard des Juifs, des Tsiganes ou des homosexuels et leur destruction physique systématique.

Dans les sociétés modernes et démocratiques d'aujourd'hui, il s'agit d'observer des «paliers» moins explicites ou «organisées» de racisme, ce qui pose des problèmes nettement plus complexes aux chercheurs. À son «palier» le plus faible, le racisme ne parvient pas à fusionner les différentes attitudes racistes. Les rapports sociaux génèrent certes de la discrimination ou de la ségrégation, mais le racisme est «éclaté», car il est privé de son principe fédérateur. Celui qui en est victime éprouve des difficultés à le dénoncer, car, n'étant pas systématique, ce racisme revêt une forme plus diffuse. Il est coupé de toute légitimité institutionnelle et, par bien des aspects, de ses relais idéologiques[23]. De même, celui qui l'observe rassemble difficilement les données qui témoignent de la prégnance du phénomène. C'est pourquoi il est aujourd'hui nécessaire d'aborder le racisme comme un processus dynamique et relationnel, qui combine plusieurs sources et s'actualise sous diverses formes, en tentant de cerner les «dérives» potentiellement racistes de phénomènes ou de situations qui ne le sont pas toujours explicitement. Aussi, pour chacun des secteurs examinés dans notre recherche, nous avons d'abord identifié les phénomènes racistes les plus «explicites» et documentés — lorsque la littérature sur la question et les données perceptives concordaient — pour «descendre» vers les situations qui, sans être clairement imputables au racisme, peuvent l'alimenter ou dériver vers sa production[24].

---

[23] M. Wieviorka, ouvr. cité.

[24] C'est le cas, par exemple, de l'échec scolaire — un phénomène difficile à mesurer en fonction de la seule variable de l'origine dite «ethnique» et à propos duquel les études sont non concordantes quant au rôle joué par le racisme. La situation d'échec scolaire d'un jeune est-elle le fait, principalement, du racisme, des compétences linguistiques ou de facteurs relatifs aux conditions socioéconomiques? *A contrario*, ces phénomènes s'alimentent-ils empiriquement pour produire une situation d'échec scolaire, et comment? Nous n'avons pu répondre à ces questions dans le cadre limité des données recueillies pour notre étude. Toutefois, nous considérons que l'échec scolaire des minorités racisées identifiées par les études sur la question — qu'il soit ou non l'effet du racisme — peut entraîner une marginalisation sociale progressive des individus et nourrir des préjugés et des comportements racistes à leur endroit, en plus d'être inacceptable du point de vue de la réalisation des mandats de l'école.

2 Le racisme au Québec

La présence de communautés de diverses origines ainsi que la manifestation de comportements institutionnels ou individuels de nature discriminatoire ne sont pas des phénomènes nouveaux au Québec et au Canada[25]. Sous l'effet de la dynamique géopolitique actuelle et de l'adoption de politiques d'immigration moins discriminatoires que par le passé[26], la population canadienne et québécoise n'a cessé de se diversifier depuis vingt ans. Ainsi, à titre d'exemple, si en 1961 le Québec comptait autour de 20 000 personnes d'origine autre qu'européenne, on peut estimer qu'en 1991 ce nombre est compris entre 300 000 (origines ethniques uniquement) et 400 000 (origines ethniques et multiples), soit de 5 % à 6 % de la population du Québec et au moins 9 % de la population montréalaise[27]. De plus, la contestation du modèle de l'*Anglo conformity* et la légitimité accrue des idéaux des droits de la personne ont eu pour effet de mettre en lumière plus que par le passé les conflits sociaux entourant les luttes des minorités en faveur de l'égalité.

Cette évolution rapide n'a pas conduit jusqu'à maintenant à des dérapages majeurs: le Québec moderne s'inscrit, en effet, parmi les sociétés où la logique du racisme n'a pas pénétré la vie politique en se cristallisant idéologiquement sous la forme d'un parti politique, et les expressions sociales d'intolérance et de rejet, bien que non négligeables, y demeurent «éclatées». On pourrait même faire valoir que, par comparaison avec les efforts faits à cet égard dans d'autres sociétés occidentales, il existe au Québec une volonté institutionnelle assez marquée d'en combattre les effets, sans cesse réaffirmée par des lois ou programmes

---

[25] H. Palmer (dir.), *Immigration and the Rise of Multiculturalism*, Toronto, Copp Clark Publishing, 1975; D. Juteau, «L'État et les immigrés: de l'immigration aux communautés culturelles», dans P. Guillaume et coll., *Minorités et État*, Bordeaux et Québec, Presses universitaires de l'Université de Bordeaux et de l'Université Laval, 1986, p. 35-50; P. Li (dir.), *Race and Ethnic Relations in Canada*, Toronto, Oxford University Press, 1990.

[26] Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, *Le mouvement d'immigration d'hier à aujourd'hui*, Montréal, Gouvernement du Québec, 1990.

[27] Statistique Canada, *Recensement du Canada, 1991. Origine ethnique*, cat. p. 93-315, 1993.

fédéraux, provinciaux et municipaux[28]. La redéfinition des rapports ethniques au Québec depuis trente ans a aussi conduit à l'adoption de politiques d'ouverture à une immigration de provenance diversifiée et de gestion des rapports ethniques semblables à celles qu'ont adoptées le fédéral ou les autres provinces canadiennes[29], favorisant, d'une part, une définition pluraliste de la société et la reconnaissance de l'importance du

---

[28] Par exemple, la Charte canadienne des droits et libertés; la Charte québécoise des droits et libertés de la personne; la création par les gouvernements fédéral et provinciaux des Commissions des droits de la personne; la Politique canadienne du multiculturalisme promulguée en 1971 et la Loi sur le multiculturalisme canadien, adoptée en 1988.

[29] Les politiques de sélection de l'immigration appliquées par le Québec en vertu de l'entente Gagnon-Tremblay-McDougall, qui octroie au Québec l'autorité exclusive sur la catégorie des indépendants, s'inscrivent dans la foulée des politiques fédérales qui concernent, à quelques nuances près, d'une part, l'importance accordée à la connaissance du français au Québec et, d'autre part, la priorité donnée à l'immigration économique, une évolution qu'est d'ailleurs en train de connaître la politique fédérale (Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, *Au Québec pour bâtir ensemble*, énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration, Québec, MCCI, 1990). Quant aux différences qui opposeraient le multiculturalisme fédéral et l'interculturalisme québécois, au-delà des rhétoriques gouvernementales, plusieurs ont démontré que ces politiques ont connu, au chapitre de leur mise en œuvre et des pratiques qui en ont découlé, une évolution très similaire, passant l'une et l'autre d'un accent mis sur le maintien des cultures et l'encouragement de la différence culturelle à une priorité donné au rapprochement interculturel, à la lutte contre le racisme et au soutien à une participation égalitaire (D. Guay, «Réflexions critiques sur les politiques ethniques du gouvernement canadien et du Gouvernement du Québec», *Revue internationale d'action communautaire*, vol. 14, no 54, 1985; D. Juteau, «Multiculturalisme, interculturalisme et production de la nation», dans M. Fourier et G. Verves (dir.), *Ethnicisation des rapports sociaux. Racismes, nationalismes, ethnicismes et culturalismes*, ENS, éd., Fontenay/Saint-Cloud, Paris, L'Harmattan, 1994; M. Mc Andrew, «Multiculturalisme canadien et interculturalisme québécois: mythes et réalités», *Actes du colloque de l'Association francophone d'éducation comparée*, 1995). Plus récemment, les deux gouvernements ont amorcé un virage semblable et parallèle en élaborant chacun une approche en matière de citoyenneté, approches axées à la fois sur la diversité, l'inclusion, la solidarité et le partage des responsabilités. La nouvelle politique canadienne du multiculturalisme, la création du ministère québécois des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et les vastes consultations organisées par les deux gouvernements en témoignent (Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des Sciences et de la Technologie, *La citoyenneté canadienne: une responsabilité à partager*, Ottawa, ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1993; W. Kymlicka, *Recent Work in Citizenship Theory*, A report prepared for Multiculturalism and Citizenship Canada, septembre, 1992; loi 18, sur la création du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration; etc.).

rapprochement interculturel et, d'autre part, une recherche accrue d'équité, notamment par la lutte contre le racisme[30]. À cet égard, il est essentiel de rappeler que tant le contexte canadien que le contexte québécois — à l'opposé des situations qui règnent en Europe et ailleurs en Amérique du Nord — affichent un modèle de mobilité sociale, politique et économique globalement positif pour ses minorités d'origine étrangère[31], même si plusieurs nuances devraient être apportées à ce constat positif, notamment en ce qui concerne certaines minorités visibles[32].

Cependant, la recherche que nous avons effectuée sur l'état du racisme dans six secteurs de la vie sociale — travail, logement, éducation, police et système judiciaire, santé et services sociaux, médias, ainsi que sur la problématique transversale de la violence raciste — pointe clairement l'ambivalence de la situation actuelle plutôt qu'elle ne permet de dégager de constat positif.

En effet, dans tous les domaines de la vie sociale se manifestent des problèmes de marginalisation socioéconomique, de tensions et d'aliénation pour un nombre non négligeable de minorités racisées, problèmes que les limites des données existantes et de la définition des phénomènes liés au racisme ne permettent pas toujours de préciser. En outre, sous l'effet de la crise économique qui sévit depuis plusieurs années, ces problèmes sociaux tendent à s'intensifier, comme le signalent plusieurs études. Beaucoup soulignent aussi l'importante croissance des tensions sociales et culturelles entre les populations majoritaires et minoritaires, ainsi que l'inquiétude qu'il faut entretenir à l'égard de tels phénomènes quant à leurs dérives potentielles et à leur participation à l'ouverture d'un «espace de racisme» plus généralisé au Québec.

---

[30] MCCI, *Au Québec pour bâtir ensemble*, ouvr. cité, 1990.

[31] M. Gagné, «L'insertion de la population immigrée sur le marché du travail au Québec. Éléments d'une analyse des données du recensement», *Revue internationale d'action communautaire*, vol. 21, no 61, 1989, p. 153-164.

[32] A. Ledoyen, *Montréal au pluriel. Huit communautés ethnoculturelles de la région montréalaise*, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, coll. «Document de recherche», 1992.

Tout d'abord, en ce qui concerne la violence raciste, il faut signaler que si celle-ci n'a pas envahi la scène québécoise avec autant de force qu'en Allemagne et, dans une moindre mesure, qu'en Angleterre ou qu'aux États-Unis[33], des formations racistes sont parvenues à se constituer ou à maintenir leur présence ces dernières années[34], et cela en dépit des interdictions formelles de la Charte québécoise des droits de la personne de propager des idéaux haineux[35]. Il n'existe certes que quelques petits groupes, moins nombreux et moins organisés qu'ailleurs au Canada[36]; qui se manifestent surtout par des actions spectaculaires, telles que l'attaque d'une famille de Somaliens en juillet 1991 dans un quartier de Montréal[37], des actes de vandalisme dans des lieux de culte juifs ou musulmans[38], ou encore l'organisation d'un festival néonazi en août 1992[39]. Mais aussi éclatée et marginale soit-elle, l'expression du racisme haineux provoque des réactions violentes chez les groupes qui en sont victimes[40], une sorte de «dialectique» des identités et un imaginaire de solidarité «raciale». Dès lors, la présence des groupes haineux attise la violence entre des groupes de jeunes qui vont s'affronter occasionnellement. De même, la présence incontestable d'idéologies racistes sur le territoire québécois témoigne de la survivance des idéaux d'extrême droite et laisse craindre leur influence politique[41]. Les rares tentatives pour produire un discours politique ou

---

[33] G. Harris, ouvr. cité; J. Ridgeway, ouvr. cité.

[34] D. Hubert et Y. Claudé, *Les skinheads et l'extrême-droite*, Montréal, VLB éditeur, 1991.

[35] P. Bosset, *Propagande haineuse: les limites de la loi*, Montréal, Commission des droits de la personne, 1993; P. Bosset, *Les mouvements racistes et la Charte*, document de réflexion. Montréal, Commission des droits de la personne, 1994.

[36] J. Sher, *White Woods. Canada's Ku Klux Klan*, Vancouver, New Star Books, 1983; D. Hubert et Y. Claudé, ouvr. cité.

[37] Ligue antifasciste mondiale, *Intolérance 93*, Montréal, LAM, mars 1994.

[38] Comité d'intervention contre la violence raciste, *Violence et racisme au Québec*, rapport du CICVR, Montréal, 1992.

[39] Ligue antifasciste mondiale, *Dossier sur l'état de l'extrême-droite et du néonazisme au Québec*, InfoLAM rapport 1991, Montréal, LAM, 1992.

[40] Ligue antifasciste mondiale, *Malcolm X. Le mouvement chez les jeunes Noirs*, Montréal, 1992.

[41] Dans un reportage produit par l'émission *Le Point* de Radio-Canada et diffusé le 1er juin 1994, un militant du Heritage Front, organisation néonazie canadienne, annonçait le désir de l'organisme de se constituer en parti politique et de présenter des candidats aux prochaines élections fédérales. La visite au Québec de trois élus du Front national français, en octobre 1993, a également soulevé beaucoup de questionnements à cet égard (Ligue

former une organisation politique ont toujours visé à accroître le sentiment de crise identitaire chez les Québécois. Dans ce cas, la stratégie mise en œuvre a consisté à désigner l'immigrant comme un être impur, non «blanc» et non «québécois[42]». L'objectif avoué était de le rendre responsable des désordres identitaires des Québécois. Dès lors, sans passer nécessairement à la violence, l'activité des groupes haineux, aussi faible soit-elle, ne peut être ignorée, car elle attise un racisme différentialiste.

Emploi et logement

Les phénomènes de discrimination et de ségrégation, notamment dans l'emploi et dans le logement, sont, par contre, nettement plus répandus. Toutefois, ils restent difficiles à mesurer dans une société comme le Québec, où divers facteurs (et non la seule appartenance ethnique ou raciale) se conjuguent pour produire les inégalités économiques. Bien que cette difficulté soit réelle, plusieurs enquêtes ou études perceptives ont permis de souligner qu'il existait une discrimination ponctuelle[43] et systémique[44] dans le domaine de l'emploi, associée, d'une part, à une segmentation ethnique[45] du «double» marché du travail, reproduisant le caractère bimodal ou bipolaire de l'immigration au Canada[46], et, d'autre

---

antifasciste mondiale, *La présence de trois élus du Front national au Québec soulève des questions d'éthique*, document inédit, octobre 1993).

[42] P. Bataille et D. Juteau, *Les conduites des antiracistes militants et des groupes communautaires en réponse à l'activité des groupes haineux: une étude en Ontario et au Québec*, rapport remis à Multiculturalisme et Citoyenneté Canada, Ottawa, 1994.

[43] Y. Frenette, *Perception et vécu du racisme par des immigrantes et des immigrants haïtiens au Québec*, Montréal, Centre de recherches caraïbes, rapport de recherche no 15, juillet 1985; Centre de recherche-action sur les relations raciales, *Rapport du forum. L'intégration du personnel en soins infirmiers issu des minorités visibles. La gestion de la diversité et du harcèlement en milieu racial*, Montréal, CRARR, 1995.

[44] M. T. Chicha-Pontbriand, ouvr. cité.

[45] G. Teal, *The Organization of Production and the Heterogeneity of the Working Class, Occupation, Gender and Ethnicity among Clothing Workers in Quebec*, thèse de doctorat, Montréal, Université McGill, 1985.

[46] J. Porter, *The Vertical Mosaic*, Toronto, Toronto University Press, 1965; J. Renaud et A. Carpentier, *Nouveaux immigrants et langues de travail*, Montréal, Office de la langue française, 1990.

part, à une déqualification des nouveaux arrivants qui peut être vécue par ces derniers comme une exclusion[47]. De même, diverses études ont signalé une pratique relativement répandue de discrimination raciale en ce qui concerne le logement ainsi que des phénomènes de harcèlement racial et de tensions dans les relations de voisinage[48]. Les données à cet égard pointent particulièrement la situation difficile des communautés noires francophones et anglophones et, au sein de celles-ci, principalement celle des couches défavorisées, des femmes et des jeunes[49].

Le propre de ces deux secteurs de la vie sociale — l'emploi et le logement — est qu'ils fonctionnent l'un et l'autre comme des marchés d'offres et de demandes, plus ou moins libres, qui mettent en relation des personnes physiques et non seulement des systèmes, d'où les limites des actions à caractère juridique et formel qui tentent d'y combattre le racisme. Aussi, sous couvert de discrimination et de ségrégation, est-ce la réitération des stéréotypes et des préjugés de tous ordres (sexistes, classistes, racistes et âgistes) qui finit, pour celui qui en est victime, par s'apparenter à un «hyper-racisme» qu'il faut apprendre à repérer. De plus, dans le domaine

---

[47] S. Florakas-Pestalis et G. Varsos, *La voix des groupes minoritaires. Perceptions et revendications quant aux droits de la personne*, Montréal, Commission des droits de la personne du Québec, 1990; M. T. Chicha-Pontbriand, ouvr. cité.

[48] L. Bérubé et B. Teitelbaum, *La discrimination raciale dans le logement à Montréal*, Montréal, Mouvement québécois pour combattre le racisme, janvier 1982; M. Garon-Audy, *Une expérience de testing de la discrimination raciale dans le logement à Montréal*, Montréal, Direction de la recherche, Commission des droits de la personne du Québec, 1988; F. Bernèche, *Problématique de l'habitation pour les ménages formant la nouvelle immigration à Montréal. Éléments d'information et d'intervention*, Montréal, ROMEL, 1990, rapport produit pour le Service de l'habitation et du développement urbain, Ville de Montréal; F. Dansereau et A. M. Séguin, *La cohabitation interethnique dans le logement social. État de la question*, INRS-Urbanisation, rapport pour la Société d'habitation du Québec, Gouvernement du Québec, 1993.

[49] M. Merlet, *Discrimination sur le marché du travail. Le cas des femmes haïtiennes, «femmes immigrantes noires»*, Montréal, CIDHICA, 1986; A. Lamotte, *Situation socio-économique des femmes immigrées au Québec*, Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'immigration, 1992; J. Mongeau, *Portrait des familles immigrées au Québec, 1986*, Montréal, Direction des études et de la recherche, MCCI, octobre 1990; M. T. Chicha-Pontbriand, *Les jeunes des minorités visibles et ethniques et le marché du travail: une situation doublement précaire*, Commission des droits de la personne du Québec, communication présentée à la table ronde sur les jeunes et les communautés culturelles, Conseil des communautés culturelles, mars 1990.

de la discrimination et de la ségrégation[50] dans l'emploi et le logement, nous nous situons au cœur de ce que les institutions ont tenté de combattre lorsqu'elles ont dénoncé l'importance du racisme systémique dans les années soixante-dix et quatre-vingt[51]. Or, sur ce point, peu de progrès semblent avoir été réalisés, et ce même dans un secteur telle la fonction publique qui relève pourtant directement de l'action gouvernementale[52]. Il est à noter que la discrimination dans l'emploi révèle une stratégie nettement affirmée de «protection» du marché contre la pénétration des minorités dans une période où l'emploi se raréfie, multipliant ainsi leurs problèmes d'insertion, alors que la ségrégation dans le logement accélère les processus de distanciation entre les groupes culturels existants. La combinaison de ces deux phénomènes fait obstacle à la mobilité sociale — donc à la participation égalitaire — à laquelle aspirent la plupart des immigrés et elle risque de les contraindre au repli communautaire, qui peut, dans ses formes extrêmes, mettre en péril le projet pluraliste[53]. Ces tendances perturbent fortement le fonctionnement des institutions qui ne sont pas directement responsables de ces situations, mais qui ne parviennent plus à en éviter les effets.

Police et justice

Tel est le cas avec la police et la justice. Ces dernières années, la police s'est à plusieurs reprises retrouvée au cœur du débat sur le racisme. L'accusation de racisme policier a été lancée autant par des particuliers que par des organisations, parfois antiracistes, et même par d'autres institutions, comme la justice, qui a eu à se prononcer sur des cas graves de

---

[50] Si la discrimination raciale semble bien prouvée, il appert que l'existence d'une ségrégation ethnique qui l'emporterait sur une ségrégation sociale l'est moins au Québec.

[51] L. Lamarche, *Les programmes d'accès à l'égalité d'emploi*, Montréal, Éditions Louise Courteau, 1990.

[52] *Ibid.*; G. Legault, *Repenser le travail. Quand les femmes accèdent à l'égalité*, Montréal, Liber, 1991.

[53] D. Schnapper, *La France de l'intégration*, Paris, Gallimard, 1991; W. Kymlicka, *Liberalism, Community and Culture*, Oxford, Clarendon Press, 1989.

dérapages policiers au détriment de groupes minoritaires[54]. De façon générale, on peut observer que le travail policier est coincé entre la nécessité de tenir compte des particularités culturelles de certaines communautés et le mandat particulier imparti au policier, qui se sent investi d'une mission de défense d'un certain nombre de normes et de valeurs et serait en proie à des doutes au sujet de ses interventions[55]. Le phénomène s'est nettement accentué ces vingt dernières années. Les policiers sont de plus en plus discrédités par les populations qui, parce qu'elles sont victimes des effets de la discrimination et de la ségrégation, pourraient avoir tendance à se tourner vers des solidarités communautaires qui, croient-elles, les protégeraient mieux que les institutions publiques. Le problème se répercute sur la justice. L'enjeu, cette fois, est de parvenir à appliquer des lois qui respectent le droit à la différence, tout en évitant l'impasse de la différence des droits. Les institutions policières et judiciaires ne résistent qu'à grand-peine à l'influence d'une définition «culturalisante» des enjeux d'égalité dans la société québécoise. Les tensions «ethniques» s'amalgament aux problèmes sociaux, et c'est de plus en plus souvent sur un registre culturel que sont abordés les problèmes de société auxquels ces institutions ont traditionnellement dû faire face.

École

Les dérives culturalistes mal maîtrisées menacent également aujourd'hui l'école, alors que ce secteur de la vie institutionnelle se trouve au premier rang de ceux qui ont à promouvoir une volonté politique de lutte contre le racisme. La recherche actuelle sur l'intégration des enfants d'immigrants à la société québécoise montre en particulier que, si celle-ci a semblé bien relever les défis qui lui ont été lancés depuis l'adoption de la

---

[54] Commission des droits de la personne du Québec, *Enquête sur les relations entre les corps policiers et les minorités visibles et ethniques: annexes*, Montréal, Comité d'enquête entre les corps policiers et les minorités ethniques et visibles, 1988; H. Yarosky, *Rapport d'enquête du Coroner Yarosky sur la mort de Marcellus François*, 1991; C. Corbo et coll., *Une occasion d'avancer*, rapport du Groupe de travail du ministre de la Sécurité publique du Québec sur les relations entre les communautés noires et le Service de police de la communauté urbaine de Montréal, Montréal, 13 décembre 1992.

[55] C. Pelletier (dir.), *L'apprentissage de la diversité au service de police de la Communauté urbaine de Montréal*, Montréal, Les Éditions du CIDIHCA, 1992.

Charte de la langue française (loi 101), notamment en matière d'égalité des chances[56], il n'en demeure pas moins que des problèmes de retard ou d'échecs scolaires — difficiles à mesurer et renvoyant à des données récentes non concordantes — continueraient de toucher les enfants issus de certaines minorités[57]. La responsabilité de cet échec n'est certes pas imputable uniquement au corps enseignant, à l'intérieur duquel les cas documentés de racisme restent exceptionnels. Cependant, l'inadaptation des politiques scolaires et des contenus d'enseignement[58], l'incompréhension culturelle grandissante entre les professionnels de l'éducation et certains élèves et parents[59], ainsi que l'émergence de tensions interethniques entre élèves au secondaire[60], font que la situation est préoccupante. Celle-ci nourrit le ressentiment de certains enfants immigrants et de leurs parents, bien souvent citoyens canadiens, qui s'estiment victimes de l'incapacité institutionnelle à les promouvoir socialement et qui s'identifient ainsi difficilement à la société québécoise[61].

---

[56] C. Saint-Germain, *Les résultats des élèves aux épreuves uniques du secondaire selon la langue maternelle*, Québec, MEQ, 1988.

[57] J. F. Manègre et L. Blouin, *Le rendement scolaire des élèves des communautés culturelles*, bibliographie commentée, Montréal, CCCI, 1990.

[58] M. Mc Andrew, *L'intégration des élèves des minorités ethniques quinze ans après l'adoption de la Loi 101: quelques enjeux confrontant les écoles publiques de langue française de la région montréalaise*, document de réflexion soumis à la Direction des études et de la recherche, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 1993.

[59] Ministère de l'Éducation du Québec, *La gestion des conflits de valeurs et la recherche d'accommodements et de stratégies de cheminement à l'école québécoise: portraits-synthèse de six écoles*. MEQ, 1992, non publié; J. Hohl, «Le choc culturel: instrument de connaissance et de communication interculturelles», *Repères*, no 15, faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 1993, p. 27-46.

[60] A. Beauchesne et H. Hensler, *L'école française à clientèle pluriethnique de l'île de Montréal*, Québec, Dossiers du Conseil de la langue française, no 25, Les Publications du Québec, 1987; A. Laperrière, (dir.), *La construction sociale des relations interethniques et interraciales*, Montréal, Université du Québec à Montréal et Institut québécois de recherche sur la culture, 1991; A. Laperrière, «De l'indifférenciation à l'évitement. Les stratégies de relations de jeunes adolescents dans un quartier multiethnique de Montréal», dans F. Ouellet et M. Pagé (dir.), *Pluriethnicité, éducation et société. Construire un espace commun*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1991, p. 515-542.

[61] M. Potvin, «Les jeunes de la deuxième génération haïtienne à Montréal: entre la communauté "réelle" et la communauté "représentée", *Sociologie et sociétés*, vol. 29, no 2, automne 1997, p. 77-101; M. Potvin, «Second-generation Haitian youth in Québec.

D'où, bien souvent, un réflexe de protection identitaire qui les porte à se replier sur leur communauté d'origine[62], voire même sur des communautés «représentées», hautement imaginaires, qui donneraient sens à leur expérience du racisme au Québec[63]. Certains en viennent à faire revivre des traditions, réelles ou réinterprétées, que leurs parents avaient délaissées. Tel est le cas avec le hidjab, dont certaines jeunes filles ont revendiqué le port, provoquant des réactions chez les enseignants et les directeurs d'école allant de l'inquiétude à l'interdiction[64]. Il apparaît donc que l'institution scolaire n'est plus à l'abri des enjeux du racisme et qu'elle se pose même comme un espace d'expression d'une somme de tensions culturelles. De plus, les conflits de valeurs qui s'annoncent aviveront davantage le débat autour de la question de l'«identité nationale» et son devenir, et il importe de souligner que ces conflits germent à l'intérieur d'institutions encore peu préparées à concilier le respect du pluralisme avec les mandats d'intégration attribués à l'école.

Santé et services sociaux

Le secteur de la santé et des services sociaux connaît également des difficultés dites d'«incompréhensions culturelles» dans le face à face que suppose la relation sociale entre un professionnel et son client. Dans le domaine de la santé, rares sont les cas documentés de racisme, à l'exception des déclarations de la Croix-Rouge sur la question du sida au début des années quatre-vingt, qui ciblaient les communautés noires

---

Between the "real" community and the "represented" community», *Canadian Ethnic Studies,* vol. 31, no 1, à paraître.

[62] A. Laperrière, «La recherche de l'intégrité dans une société pluriethnique: perceptions de la dynamique des relations interethniques et interraciales dans un quartier mixte de Montréal», *Revue internationale d'action communautaire*, vol. 21, no 61, 1989, p. 109-116; Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, *Table ronde des jeunes des communautés culturelles*, Montréal, CCCI, 1991.

[63] M. Potvin, art. cité.

[64] M. Mc Andrew et M. Pagé, «Entre démagogie et démocratie: le débat sur le hijab [*sic*] au Québec», *Collectif interculturel*, vol. 2, no 2, 1996, p. 151-167; C. Ciceri, *Le port du foulard islamique à l'école publique: analyse comparée du débat suscité dans la presse écrite française et québécoise francophone*, mémoire de maîtrise, département d'études en éducation et administration de l'éducation, Université de Montréal, 1998.

comme un groupe à risque, au point de faire naître un climat de méfiance et d'affecter le travail des intervenants dans le domaine de la santé et des services sociaux pendant plusieurs années[65]. Mais si le racisme explicite a quelque temps dominé l'avant-scène du social sur fond de préjugés et de discrimination, il reste que les institutions des services sociaux et de santé ont massivement mis de l'avant un principe d'égalité et ont fait des efforts non négligeables pour s'adapter à toutes les populations recourant à leurs services. Pourtant, certains estiment que ce principe d'égalité n'est pas appliqué. Ainsi, les communautés noires, notamment, ont le vif sentiment de n'être pas servies équitablement et d'être sur-représentées[66] en ce qui concerne le taux très élevé de placement des enfants de ces communautés dans des centres d'accueil ou de réadaptation[67]. Aussi, à partir d'incompréhensions culturelles et de défaillances, réelles ou supposées, du dispositif institutionnel des services sociaux et de santé[68] se forme parfois l'accusation de racisme, et prend son élan la spirale des tensions inter-ethniques. Le phénomène atteint directement les professionnels des services sociaux qui doutent à leur tour du bien-fondé de certaines de leurs actions, notamment lorsqu'elles leur semblent promouvoir indûment la différence culturelle[69].

---

[65] L. Gélineau, *Le SIDA et la discrimination envers la population noire de Montréal*, mémoire de maîtrise, département d'anthropologie, Université de Montréal, 1988.

[66] M. Montégiani, *Hommes et femmes sentencés selon l'âge: 1988, 1989, 1990. Liste des personnes admises selon leur pays d'origine: 1987-1988, 1988-1989, 1989-1990*, ministère de la Sécurité publique, Direction des politiques correctionnelles et du développement communautaire, 1991.

[67] L. Davis et S. Shragge, «Jeunes Noirs sous protection: une prise en charge communautaire», *Nouvelles Pratiques sociales*, vol. 5, no 2, 1992, p. 85-100.

[68] E. Douyon, «Les jeunes Haïtiens et la justice des mineurs au Québec», dans C. Pierre-Jacques (dir.), *Enfants de migrants haïtiens en Amérique du Nord*, Montréal, Centre de recherche caraïbes, Université de Montréal, 1982; M. Faille, *Pratiques d'intervention des travailleurs sociaux auprès des jeunes de 14-17 ans d'origine haïtienne, italienne et de souche française*, mémoire de maîtrise, École de criminologie, Université de Montréal, 1988.

[69] J. Renaud, «Travail social, crise de la modernité et post-modernité», *Revue canadienne de service social*, vol. 7, no 1, 1990, p. 27-48; G. Roy, *Pratiques interculturelles sous l'angle de la modernité*, mémoire de maîtrise, École de service social, Université de Montréal, publié par le CSSMM, 1991.

Médias

Cette perplexité touche également le secteur des médias, que l'on ne saurait, à quelques exceptions près[70], accuser de racisme, mais qui contribue souvent, directement ou indirectement, à la propagation de stéréotypes ou d'un ethnocentrisme occidental susceptibles d'entraîner la catégorisation sociale ou l'exclusion[71]. L'inadaptation des médias francophones et la sous-représentation de personnes d'origine ethnique ou raciale diversifiée qu'on y note encore[72] sont particulièrement pointées comme des causes importantes du sentiment qu'éprouvent une bonne partie des communautés minoritaires d'être exclues de la représentation collective de la société québécoise. La présentation médiatique des Noirs, des Arabes et des réfugiés[73] refléterait aussi parfois une perception stéréotypée susceptible d'attiser les «peurs des Québécois[74]».

Les problèmes qui viennent d'être évoqués montrent une situation d'ensemble «ambivalente», qui ne suffit pas pour conclure à une dérive raciste dominante au Québec, mais qui signale certainement — du moins en partie — que les mécanismes actuels sont insuffisants pour assurer la promotion de l'intégration et de l'égalité et que nous sommes en présence d'un phénomène de société qui prend de plus en plus d'ampleur. Les manifestations de racisme «explicites» et organisées restent rares, tout

---

[70] «Les Blancs en ont assez des Noirs», *Photo-Police*, août 1992, p. 1.

[71] T. A. Van Dijk, *News Analysis: Case Studies on International and National News in the Press*, Hillsdale (N.J.), Hove and London, 1988; I. Gusse, *Le racisme dans la presse écrite: analyse des pratiques discursives à partir desquelles La Presse et Le Devoir construisent leurs écrits journalistiques sur l'immigration et les immigrants de janvier 1987 à juin 1989*, mémoire de maîtrise, département de communication, Université du Québec à Montréal, 1991.

[72] Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, *Colloque sur les médias du Québec: un monde «tricoté serré»*, résumé des interventions, janvier 1987; Emploi et Immigration Canada, *Employment Equity/Statistical Summary (1987-1991)*, décembre 1992.

[73] P. Touré Babakar, *Le racisme dans les médias*, document de réflexion, Québec, Association des travailleurs immigrants et québécois et Carrefour Tiers-Monde, 1985; R. Antonius, «L'information internationale et les groupes ethniques: le cas des Arabes», *Canadian Ethnic Studies*, vol. 18, no 2, 1986, p. 115-129; I. Gusse, ouvr. cité.

[74] M. El Yamani, D. Juteau et M. Mc Andrew, «Immigration: de quoi les Québécois ont-ils peur?», *Revue internationale d'action communautaire*, vol. 30, no 70, 1993, p. 61-71.

comme les situations de marginalisation attribuables uniquement au racisme. Par contre, dans tous les domaines de la vie sociale, les situations de marginalisation socioéconomique, de tensions et d'aliénation parmi les minorités racisées tendent à s'accentuer sous l'effet de la crise économique, politique et culturelle qui perdure. Ce sont ces situations qui doivent nous inciter à redoubler de vigilance quant à leurs dérives potentielles et au risque d'ouverture d'un «espace du racisme» plus large.

Notre analyse indique par ailleurs que le racisme ne repose pas uniquement sur des fondements systémiques ou structurels et qu'il suffirait de le combattre par des correctifs institutionnels, car il s'inscrit dorénavant de plus en plus souvent dans une expérience sociale. Les éléments subjectifs de construction du racisme échapperont toujours au contrôle étatique. De plus, il convient de prendre garde aux mesures trop «culturalisantes» pour l'enrayer, car un processus d'ethnicisation des rapports et des inégalités sociales semble être à l'œuvre et atteindre la plupart des grandes institutions.

Quelques éléments de réflexion quant à l'évolution potentielle du racisme au Québec

Même si le racisme reste «éclaté» au Québec, les résultats de notre recherche suscitent des inquiétudes. La situation d'ensemble indique une «ambivalence», tant du côté de l'état du racisme que du côté des interventions entreprises pour le combattre. La situation est préoccupante puisque, ici comme ailleurs, le racisme s'épanouit dans des contextes culturels, socioéconomiques et politiques en «crise», une caractéristique qui influe clairement sur la dynamique des rapports sociaux au Québec.

Ainsi, sur le plan culturel ou identitaire, si les vingt dernières années ont été marquées par un mouvement nationaliste progressiste, à plusieurs reprises ce mouvement d'affirmation identitaire a été contraint de réduire ses ambitions, notamment après les échecs des référendums de 1980 et de 1995 sur la souveraineté du Québec. Certes, depuis les années soixante, le nationalisme québécois s'est préservé des replis sur des conceptions trop rigides de la nation et il a cristallisé des espoirs multiples de changement,

susceptibles de rallier les citoyens d'origines diverses. Il a véhiculé un projet de transformation pluraliste de la société plutôt qu'il n'a signifié la nostalgie d'un ordre culturel disparu[75]. Cependant, malgré ces tendances favorables, il n'en reste pas moins possible que le nationalisme québécois — comme tous les nationalismes[76] — finisse, comme autrefois, par être influencé plus fortement par des idéologies extrémistes,[77] notamment par des courants nationalistes extérieurs qui tendent actuellement à une ethnicisation accrue de leur discours[78].

En effet, entre 1980 et 1995, le contexte social et politique a profondément changé. Le nationalisme québécois n'est plus aussi animé qu'au lendemain de la Révolution tranquille par des espoirs sociaux et un projet de modernisation de la société[79]. Même si le projet souverainiste porté par le Parti Québécois au pouvoir reçoit toujours un appui populaire important — comme en témoignent les résultats référendaires serrés, lesquels pourraient conduire à une redéfinition des rapports entre le Québec et le Canada —, il reste que la tendance à la «crise» sociale accentue la situation d'ambivalence politique et culturelle. Et d'autant plus que les échecs constitutionnels et référendaires ont rendu fragile le nationalisme québécois. En effet, les échecs successifs qui jalonnent le débat constitutionnel depuis trente ans ont atteint profondément l'«identité nationale» des Québécois et, depuis 1995, celle des «Canadiens anglais», donnant lieu à un accroissement rapide des «dérapages racistes à l'égard du Québec au Canada anglais[80]» et à une résurgence de groupuscules contre le bilinguisme au Québec.

---

[75] D. Juteau et M. Mc Andrew, «Projet national, immigration et intégration dans un Québec souverain», *Sociologie et sociétés*, vol. 24, no 2, automne 1992.

[76] E. Balibar et I. Wallerstein, ouvr. cité.

[77] En effet, avant d'être ouvert au pluralisme culturel, le nationalisme québécois a traduit des aspirations plus inquiétantes. La thèse d'E. Delisle (*Le traître et le Juif*, Montréal, L'Étincelle, 1992) nous rappelle, en particulier, que le mouvement nationaliste québécois des années trente s'était laissé infiltrer par les courants antisémites européens de l'époque.

[78] M. Wieviorka et coll., *Racisme et xénophobie en Europe*, ouvr. cité.

[79] L. Balthazar, *Bilan du nationalisme au Québec*, Montréal, l'Hexagone, 1986.

[80] M. Potvin, «Un certain racisme post-référendaire au Canada Anglais?», *Convergences*, Bulletin du Centre d'études ethniques de l'Université de Montréal, vol. 2, no 2, été 1998, p. 6-7; M. Potvin, «Les dérapages racistes à l'égard du Québec au Canada anglais depuis 1995», article soumis à *Politique et sociétés*, à paraître.

Mais, jusqu'à maintenant, la répétition des échecs constitutionnels (ou référendaires, selon les points de vue) a surtout accru la tension entre francophones et anglophones, touchant beaucoup moins les rapports entre la majorité francophone et les minorités dites «ethniques». Mis à part les propos tenus par l'ex-premier ministre Parizeau au sujet des «votes ethniques» le soir du référendum de 1995, ces échecs ne semblent pas avoir eu les effets dévastateurs sur les «immigrés» que plusieurs craignaient, puisque les manifestations clairement racistes à l'égard des minorités ethniques ou racisées se seraient plutôt atténuées depuis le milieu des années quatre-vingt-dix[81].

Cependant, il n'est pas dit que la progression vers une tension cristallisée entre Anglo-Canadiens et Franco-Québécois — qui entraîne de plus en plus malgré eux les Québécois issus des communautés minoritaires d'implantation plus ou moins ancienne à prendre position «pour un Canada contre un autre» — ne soit pas sans conséquences pour les minorités dites «ethniques». En effet, prises en sandwich dans ce débat, elles pourraient fort bien devenir la cible d'attaques faciles ou servir de boucs émissaires. À ce titre, l'affaire Levine en 1998 illustre comment les «dérapages» de la crise constitutionnelle sont susceptibles de toucher les membres des minorités ethnoculturelles, tant au Canada anglais que chez les nationalistes québécois socio-démocrates et ouverts au pluralisme[82]. Il apparaît donc que, sous certaines conditions politiques et sociohistoriques, la face «ethnique» de tout nationalisme aux prétentions universalistes

---

[81] Plusieurs groupuscules néonazis, *skinheads* et d'extrême droite ont disparu depuis 1994-1995, selon les renseignements obtenus auprès de la section antigang du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal en 1997. Le nombre d'affrontements «raciaux» entre jeunes a énormément diminué depuis cette période. Cependant, le petit groupe ultranationaliste de Raymond Villeneuve a repris du service, s'attaquant spécifiquement aux manifestations organisées par Alliance Québec non pas autour de critères «racisés», mais plutôt autour de positions politico-linguistiques. En outre, les dérapages racistes à l'égard du Québec se sont multipliés au Canada anglais, particulièrement dans les médias, engendrant une véritable «psychose de l'unité nationale»: affaire Rakoff, biographie de Lucien Bouchard par L. Martin, affaire Levine, et bien d'autres. Voir M. Potvin, «Les dérapages racistes à l'égard du Québec au Canada anglais depuis 1995», art. cité, à paraître.

[82] *Ibid.*, et M. Potvin, «Un certain racisme post-référendaire au Canada anglais?», art. cité.

puisse resurgir et conduire à des dérives dangereuses, voire même à une plus forte cristallisation du racisme.

Sur le plan socioéconomique, le Québec subit les conséquences d'une crise très comparable à celle que connaît le Canada anglais. Cette crise ne revêt toutefois pas les aspects dramatiques que l'on note aux États-Unis — accroissement d'une pauvreté et d'une violence extrêmes[83] — ou dans certaines régions européennes — dégradation des anciennes banlieues ouvrières[84], qui s'apparentent de plus en plus à des ghettos ethniques. Le progrès social n'en demeure pas moins très directement menacé, et cela pèse sur la vie collective, notamment dans les rapports avec les immigrants. Au Québec, comme ailleurs, la peur du chômage et de l'endettement personnel ralentit l'activité économique. Or ces facteurs sont toujours de nature à freiner les processus d'intégration, ou bien encore ils favorisent la production des stéréotypes et des préjugés dont la presse se fait l'écho[85].

Une impression de déclin a commencé à se répandre vers le milieu des années quatre-vingt. Elle décourage dorénavant de nombreux espoirs de mobilité ascendante des populations les moins favorisées. Le phénomène est d'autant plus visible que ce sont les éléments les plus jeunes de la société québécoise qui sont les plus touchés par le ralentissement de la croissance. Les jeunes acquièrent le vif sentiment d'être la génération qui paie les frais d'un développement économique dont auraient profité leurs parents dans les années soixante-dix[86]. De fait, les mécanismes sociaux de correction des inégalités sociales se dégradent, un exemple étant la situation dans le réseau de la santé. Ici comme ailleurs, les perspectives de relance reposent sur l'amélioration d'une conjoncture internationale, amélioration que chacun voit pourtant comme très incertaine. Dans ce contexte, les immigrants, bien qu'ils ne soient pas ici aussi directement qu'en Europe tenus par des leaders populistes pour responsables des maux qui affligent la société, représentent des boucs émissaires tout désignés. Le

---

[83] W. J. Wilson, *The Truly Disadvantaged*, Chicago, University of Illinois Press, 1987.

[84] F. Dubet et D. Lapeyronnie, *Les quartiers d'exil*, Paris, Seuil, 1992.

[85] I. Gusse, ouvr. cité.

[86] M. R. Sauvé, *Le Québec à l'âge ingrat*, Montréal, Boréal, 1993.

nouveau débat, tant canadien que québécois, sur la priorité à donner aux critères économiques dans la sélection des immigrants est un exemple de cette tendance qui influe sur les perceptions collectives et sur certaines conduites, celles précisément qui suggèrent une discrimination à l'embauche ou qui génèrent de la ségrégation spatiale.

Sur le plan politique, la situation reste confuse. Il est net que les institutions, de niveau fédéral ou provincial, ne se sont en aucun cas laissé envahir par le racisme. Au contraire, elles ont mis en place des dispositifs qui, à défaut de toujours contrer les problèmes de tensions intercommunautaires et d'intégration des populations immigrées, ont minimalement empêché le racisme de pénétrer la scène politique. En outre, les institutions, tant canadiennes que québécoises, évitent aujourd'hui de plus en plus de s'enfermer dans les impasses du multiculturalisme ou de l'assimilationnisme «pur et dur», comme cela est arrivé dans le passé et comme cela arrive encore aujourd'hui dans d'autres pays[87]. Toutefois, dans ce domaine, il n'y a pas de réponse facile. Différents textes, comme la Charte québécoise des droits et libertés de la personne ou l'*Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, indiquent, au Québec, les grandes lignes d'une conduite institutionnelle, sans pourtant que l'on puisse parler d'un modèle d'intégration qui organiserait l'ensemble de la vie politique, sociale et culturelle. À plusieurs reprises, le débat sur l'intégration des nouveaux arrivants a été placé au centre des discussions sur les enjeux de la souveraineté québécoise, et ce n'est qu'en 1991 que le gouvernement du Québec a obtenu la responsabilité exclusive à cet égard, sauf dans le cas des réfugiés. Dans ce contexte, les institutions québécoises s'efforcent de faire valoir auprès des immigrants les prérogatives récemment acquises face à l'État canadien et s'emploient à consolider le projet collectif de construction de la citoyenneté québécoise, dont l'axe central demeure le rapprochement interculturel dans une société de langue française. Mais cette politique se déploie dans un contexte de tensions permanentes entre les instances fédérales et provinciales, alors même que les institutions responsables de l'intégration des populations immigrées et de la gestion des rapports ethniques ont besoin, plus que jamais, d'être

[87] Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, ouvr. cité; D. Juteau et M. Mc Andrew, art. cité.

clairement orientées par un projet dont la légitimité ne serait pas mise en doute.

En guise de conclusion: quelques propositions pour une approche antiraciste efficace

Ce simple survol de l'état du racisme au Québec montre qu'il est essentiel d'amorcer une réflexion critique sur une approche antiraciste susceptible de contenir le phénomène, tel qu'il se déploie et se transforme actuellement en s'adaptant au contexte des sociétés modernes et démocratiques. Les quelques propos qui suivent ici ne veulent qu'ouvrir le débat sur cette question, puisqu'il est bien entendu que toutes les sociétés occidentales, et non le seul Québec, sont aujourd'hui prises de court face à la persistance de cette réalité et aux limites des actions traditionnelles qu'elles avaient entreprises à cet égard[88].

Tout d'abord, posons que l'antiracisme doit accepter de s'inscrire dans une certaine ambiguïté quant à la nature du phénomène qu'il prétend combattre. Celui-ci est mouvant et polysémique dans les discours des victimes, des intervenants et des intellectuels. Au-delà de l'action pointue visant à réprimer la violence raciste organisée et les comportements clairement discriminatoires, une stratégie gouvernementale de lutte contre le racisme doit donc soutenir l'intégration socioéconomique des minorités visibles qui vivent des situations de marginalisation. Elle doit également soutenir, par un travail institutionnel cohérent, la population majoritaire qui est confrontée à des chocs culturels et à une redéfinition rapide de son identité collective.

À cet égard, sans remettre en question la pertinence du maintien et même du renforcement de l'appareil étatique de répression des comportements racistes et discriminatoires, la stratégie de l'avenir paraît devoir être de nature préventive. Il faut tout particulièrement consolider les garde-fous au sein de la population de toute origine qui permettent de

---

[88] M. Mc Andrew et M. Potvin, «Pour une stratégie gouvernementale de lutte au racisme. Dix propositions», *Bulletin de la Ligue des droits et libertés, Dossier racisme*, vol. 14, no 2, printemps 1995, p. 12-13.

limiter la dérive raciste à des secteurs marginaux, même dans les situations difficiles que représentent les crises culturelle, sociale, économique et politique que vit actuellement le Québec et qui risquent de s'accentuer. Ces garde-fous sont de deux ordres. Il s'agit, d'une part, de l'ensemble des actions d'éducation, de formation et de sensibilisation qui prennent en compte les facteurs psychologiques, lesquels, sans constituer l'explication unique du racisme, sont cependant des éléments incontournables[89]. Ce sont, d'autre part, toutes les interventions qui permettent le maintien de lieux d'action collective ou de convivialité sociale où les citoyens, quelle que soit leur origine, peuvent apprendre à tisser des relations d'interconnaissance. De plus, il importe de donner une place de premier plan au dynamisme local qui représente, dans le contexte actuel, le meilleur garant de la concrétisation et de la généralisation des discours officiels et des pratiques étatiques.

Une stratégie de lutte contre le racisme doit aussi se combiner aux autres efforts gouvernementaux ou locaux visant à gérer les problèmes sociaux que les minorités visibles partagent avec la population d'accueil, mais qu'elles sont parfois tentées de raciser ou d'ethniciser indûment. Parmi ces problèmes figure au premier rang la pauvreté, qui marginalise un nombre de plus en plus grand de citoyens de toute origine. Il faut également s'employer au maintien ou à la création de solidarités alternatives qui permettent en partie de faire échec à l'anomie résultant de l'éclatement du social et de l'affaiblissement des institutions traditionnellement intégratrices comme l'école ou la famille[90]. Dans cette perspective, il apparaît essentiel que les diverses actions de lutte contre le racisme aient comme objectif ultime le renforcement des solidarités sociales à caractère transcommunautaire, en associant des individus de toute origine à des luttes communes, dont l'objet peut être des problèmes propres aux groupes racisés ou des difficultés touchant l'ensemble de la population. À ce chapitre, il faut être particulièrement vigilant afin que l'intervention gouvernementale ne vienne pas contribuer à un tribalisme

---

[89] G. W. Allport, *The Nature of Prejudice*, Reading (Mass.), Addison-Wesley, 1987 [1954]; T. Adorno et coll., *The Authoritarian Personality*, New York, Harper and Brothers, 1950; J. Dollard, *Caste and Class in a Southern Town*, Madison, University of Wisconsin Press, 1988 [1937].

[90] F. Dubet, *Les lycéens*, Paris, Seuil, 1991.

social accru, dans lequel la mobilisation en faveur des causes des uns et des autres devient fonction de la solidarité intracommunautaire plutôt que d'un examen des faits à la lumière des principes de la démocratie et de la justice.

Il est tout aussi important qu'une stratégie de lutte contre le racisme mette un frein à la tendance, encore dominante au sein des institutions et de la population majoritaire, à réduire les problèmes d'intégration vécus par les minorités racisées à leur seule dimension culturelle[91], quand ce n'est pas à leur seule dimension linguistique. En effet, une lutte efficace contre le racisme implique que le message gouvernemental soit plus clair quant à la bidirectionnalité des obstacles à l'intégration et quant au rôle non négligeable que les dynamiques de discrimination, de ségrégation, d'inégalité et de marginalité jouent à cet égard. L'approche interculturelle, qui commence à peine à s'imposer dans l'ensemble des institutions québécoises, n'est certes pas à rejeter, mais elle devrait tenir compte davantage des enjeux du racisme et de l'accès différentiel au pouvoir de divers groupes sociaux[92]. De plus, elle doit éviter de contribuer à la catégorisation des minorités racisées par des approches non critiques de la différence.

Finalement, plutôt que de soulever un débat stérile et potentiellement générateur de rivalités interethniques concernant les secteurs ou les communautés les plus touchés par le racisme, il apparaît plus sage de donner priorité aux secteurs, aux problématiques spécifiques ainsi qu'aux populations cibles en fonction de l'incidence, à plus long terme, que des problèmes vécus dans ces domaines ou par ces personnes sont susceptibles d'avoir sur la participation égalitaire et la dynamique intercommunautaire

---

[91] C. McAll, *Class, Ethnicity and Social Identity*, Montréal et Toronto, McGill-Queen's University Press, 1990; C. McAll, «L'analyse sociologique des inégalités sociales et de l'ethnicité dans la formation des maîtres», dans F. Ouellet et M. Pagé (dir.), *Pluriethnicité, éducation et société. Construire un espace commun*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1991, p. 275-291.

[92] F. Ouellet et M. Pagé (dir.), ouvr. cité; R. Grinter, «Multicultural or antiracist education? The need to choose», dans J. Lynch, C. Modgil et S. Modgil, *Cultural Diversity and the Schools*, vol. 1: *Education for Diversity: Convergence and Divergence*, Londres, The Falmer Press, 1992, p. 95-111; M. Mc Andrew, «L'éducation interculturelle au Québec dix ans après», *Revue Impressions*, cégep Saint-Laurent, avril 1993, p. 5-7.

plus large au sein de la société. À cet égard, l'emploi et l'éducation et, dans une moindre mesure, les médias et le logement sont les secteurs qui jouent un rôle de premier plan dans l'égalité des chances des minorités, les changements d'attitude de la majorité, ainsi que dans l'émergence et le renforcement d'un sentiment d'appartenance à une société commune au-delà des replis tribalistes. De même, dans cette perspective, les jeunes, compte tenu du potentiel qu'ils représentent pour l'avenir, devraient être visés en priorité par les diverses interventions.

Philippe BATAILLE
Université de Lille III
Centre d'analyse et d'intervention sociologiques
École des hautes études en sciences sociales

Marie Mc ANDREW
Immigration et Métropoles
Département d'études en éducation
et administration de l'éducation
Université de Montréal

Maryse POTVIN
Centre d'études ethniques
Université de Montréal et
École des hautes études en sciences sociales

Résumé

Dans cet article, les auteurs dégagent quelques éléments d'un diagnostic du racisme au Québec dans plusieurs secteurs de la vie sociale à partir de la littérature québécoise sur cette question. Ils s'interrogent également sur le degré d'efficacité des mesures institutionnelles de lutte contre le racisme et proposent des pistes d'action susceptibles d'orienter leur devenir. Ces deux moments de l'analyse, constat et proposition d'actions de lutte contre le racisme, sont reliés par une hypothèse. Considérant l'analyse sociologique récente du phénomène dans divers contextes, les auteurs supposent en effet que le racisme traverse une importante période d'adaptation à la modernité démocratique et que les

institutions qui auraient jusqu'ici réussi à endiguer le racisme n'auraient plus dorénavant une bonne perception de ses enjeux réels. Cette mutation du racisme rend plus complexe la recherche de moyens efficaces pour en maîtriser les effets. Dans la dernière partie du texte, une approche antiraciste élargie est proposée, qui s'impose d'autant plus, selon les auteurs, qu'elle constitue un des éléments les plus faibles des politiques qui se sont succédé en matière de relations intercommunautaires et civiques.

Mots-clés: racisme, Québec, modernité, démocratie, politiques, institutions intercommunautaires, antiracisme.

Summary

This article draws out certain elements of a diagnosis of racism in Quebec in several sectors of social life on the basis of Quebec literature on this issue. It also discusses the extent of the effectiveness of institutional measures for combating racism and proposes courses of action with a view to their future orientation. The two moments of this analysis—assessment of the situation and proposal for the fight against racism—are linked by a hypothesis. Based on recent sociological analysis of the phenomenon in various contexts, the authors assume that racism is going through an important period of adaptation to democratic modernity and that the institutions which until now have succeeded in stemming racism no longer have a good grasp of its real issues. This mutation of racism is making it more complex to find effective means for controlling its effects. In the last section of the article, a broadened antiracist approach is proposed, one that is all the more important, the authors argue, inasmuch as it constitutes one of the weakest elements of the successive policies in the area of intercommunity and civic relations.

Key-words: racism, Quebec, modernity, democracy, policies, intercommunity institutions, antiracism.

Resumen

En este artículo los autores esbozan algunos lineamientos para un diagnóstico del racismo en Quebec en diferentes sectores de la vida social a partir de la literatura quebequence. Asimismo se cuestionan sobre el grado de eficacia de las medidas institucionales de lucha contra el racismo y proponen pistas de acción aptas para orientar su desarrollo. Estos dos momentos del análisis, reconocimiento y proposición de lucha contra el racismo, están ligados por una hipótesis. Teniendo en cuenta el análisis sociológico reciente del fenómeno en diversos contextos, los autores suponen que el racismo atraviesa un importante período de adaptación a la modernidad democrática; y que las instituciones que habrían hasta ahora servido de dique de contención al racismo adolecen hoy en día de un análisis actualizado de la problemática. Esta mutación del racismo dificulta la búsqueda de medios eficaces para controlar sus efectos. En la última parte del texto se propone un enfoque antiracista amplio que, según los autores, se vuelve imprescindible en la medida en que apunta a una carencia en las sucesivas políticas de relaciones intercomunitarias y cívicas.

Palabras clave: racismo, Quebec, modernidad, democracia, políticas, instituciones intercomunitarias, antiracismo.